



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
Réunion du Conseil Municipal
16 avril 2021 – 19h.

Étaient présents : Jean-François DELEPAU, Corinne HARALAMBON, Romain BRESSAND, Christine FUMERO, Valentin POULIT, Véronique TRIBOUT, Lilian LESCOUZERE, Laure CASANAVE, Jean-François PARNAUT, Sylvie MALAMAN, Maximilien VREULZ, Carole LAFENETRE, Jean-Claude LALANNE.

Absentes – excusées : Anne-Marie MOUCHEZ, Liliane SALLÉ.

Procuration : néant.

Monsieur Valentin POULIT a été nommé secrétaire.

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ELECTION DU MAIRE
DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
ELECTION DES ADJOINTS**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LALANNE, Maire-adjoint, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Election du Maire

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	13
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (article L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	13
f. Majorité absolue	7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
DELEPAU Jean-François	12	Douze

Monsieur Jean-François DELEPAU a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Nombre d'adjoints

DEL_2021_04_3 DÉLIBÉRATION FIXANT LE NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal de la commune de Cazères-sur-l'Adour,
DÉCIDE, à l'unanimité, de fixer à quatre le nombre d'adjoints.

Election des Adjoins

Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée (Corinne HARALAMBON, Romain BRESSAND, Christine FUMERO, Lilian LESCOUZERE).

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	13
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (article L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	12
f. Majorité absolue	7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
HARALAMBON Corinne	12	Douze

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame HARALAMBON Corinne. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local aux membres du conseil municipal, puis en remet un exemplaire à chacun accompagné d'une copie des dispositions du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à dix-neuf heures et cinquante-cinq minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 23 avril 2021.

Le Maire,

Jean-François DELEPAU